



Poursuites si taux de THC négatif lors d'un contrôle routier ?

Par **Erigoug**, le **07/10/2013** à **19:03**

Bonjour,

Je me suis fait contrôler à la sortie d'un festival de reggea cet été, et comme la majorité des festivaliers sont fumeurs, j'ai eu droit au test **urinaire** de dépistage des stupéfiants. J'étais positif au THC uniquement, et on m'a fait par la suite une prise de sang pour des analyses. Mon permis a été suspendu directement, pour une durée de 6 mois.

Quelques semaines plus tard, la gendarmerie m'a notifiée que mon taux de THC lors de la **prise de sang** était inférieur à 1ng/ml (ce qui donne lieu à une relaxe des poursuites judiciaires il me semble ?) et que ma suspension administrative était réduite à deux mois [smile36].

Pour récupérer mon permis, j'ai dû faire des analyses urinaires (tout stupéfiants confondus : 80€) qui sont tous négatifs [smile25], une visite médicale au service des permis de conduire (33€), et j'ai passé aujourd'hui un test psychotechnique qui sera envoyé au médecin (130€), pour qu'il valide ou non la récupération de mon permis pour une durée d'un an.

A ce jour, je n'ai pas encore été contacté par le tribunal, aucune convocation ni informations à ce sujet.

Je me pose les questions suivantes :

-Etant donné que mon taux de THC lors du contrôle était inférieur à 1ng/ml, qu'est-ce que je risque concernant mon permis de conduire (retrait de points, suspension supplémentaire,

amendes...) ? Je précise que je suis en permis probatoire depuis 2 ans (ai-je donc bien 8 points ?), et que je n'avais jamais commis d'autres infractions.

-Peut-on me poursuivre pour **consommation** de stupéfiants, indépendamment de la conduite, à cause du test urinaire positif au THC lors du contrôle ?

-Est-ce que mon cas comporte des "facteurs atténuants" qui pourraient m'être favorables par la suite ?

-Y a t'il un quelconque moyen d'avoir droit à des remboursements partiels de mes frais médicaux (analyses et test psychotechniques) ?

Ca fait deux mois que je fouille sur internet pour apporter des réponses à mes questions, mais je ne trouve rien, chaque cas à l'air d'être traité différemment.
C'est pour ça que je poste sur votre site, j'espère que vous pourrez m'éclairer !

Merci.